**REPUBLIQUE FRANCAISE** 

# Délibération du Conseil Municipal

**DEPARTEMENT DE LA LOIRE** 

Séance du **12 DECEMBRE 2019 -** 20 h 30

# VILLE DE RIORGES

N° 2 4

OBJET:

## **FINANCES**

TARIFS DES SERVICES
PUBLICS COMMUNAUX ET
DROITS DIVERS APPLICABLES
AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2020 –
APPROBATION

#### LE MAIRE CERTIFIE

- 1. Que la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite le 4 décembre 2019 dans les formes et délais prescrits par la loi ; que la délibération ciaprès transcrite, conforme au texte du registre des procès-verbaux du Conseil, a été affichée, par extrait à la porte de la Mairie le 13 décembre 2019.
- 2. Que le nombre des conseillers en exercice, au jour de la séance, était de 33 sur lesquels il y avait 25 membres présents, savoir :

Jean-Luc CHERVIN, *maire*; Martine SCHMÜCK, Eric MICHAUD, Véronique MOUILLER, Jacky BARRAUD, Nathalie TISSIER-MICHAUD, Nabih NEJJAR, Pascale THORAL, Alain CHAUDAGNE, *adjoints*; Bernard JAYOL, Alain ASTIER, Gilles CONVERT, Roland DEVIS, Christian SEON, Nicole AZY, Pierre BARNET, Michelle BOUCHET, Isabelle BERTHELOT, Valérie MACHON, André CHAUVET, Chantal LACOUR, Andrée RICCETTI, Martine LAROCHE-SZYMCZAK, Jacqueline RUBLON, Monique VIAL, *conseillers municipaux*.

#### Absents avec excuses :

Stéphane JEVAUDAN, *adjoint ;* Brigitte MACAUDIERE, Thierry ROLLET, Blandine LATHUILIERE, Elodie PINSARD-BARROCAL, Suzanne LACOTE, Florence COLOMB, *conseillers municipaux*.

Absent sans excuses: Guy CONSTANT.

Secrétaire élue pour la durée de la session : Roland DEVIS.

A l'ouverture de la séance, M. le Président a déposé sur le bureau de l'assemblée, le pouvoir écrit donné à un collègue par les conseillers municipaux empêchés d'assister à la séance, de voter en leur nom, par application de l'article L 2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

NOMS DES MANDANTS	NOMS DES MANDATAIRES
Stéphane JEVAUDAN Pic Brigitte MACAUDIERE Als Thierry ROLLET Er Blandine LATHUILIERE Ma Elodie PINSARD-BARROCAL Vé Suzanne LACOTE Mo	Pierre BARNET Idain ASTIER Eric MICHAUD Martine SCHMÜCK Véronique MOUILLER Monique VIAL acqueline RUBLON

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201840-20191212-2\_4-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/12/2019 Affichage : 13/12/2019

Le Conseil Municipal a donné acte de ce dépôt.

1 élu absent sans pouvoir (Guy CONSTANT)

### **FINANCES**

# TARIFS DES SERVICES PUBLICS COMMUNAUX ET DROITS DIVERS APPLICABLES AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2020 APPROBATION

Alain CHAUDAGNE, adjoint, délégué à la défense et à l'accessibilité, expose à l'assemblée :

Depuis plusieurs années, différentes délibérations étaient prises soit pour la création de tarifications soit pour actualiser les tarifs existants.

Afin d'en clarifier la gestion, il a été décidé par délibération du conseil municipal du 8 décembre 2016, de regrouper les tarifs dans un seul et même catalogue pour ceux appliqués en année civile avec effet au 1<sup>er</sup> janvier.

Pour 2020, ce catalogue propose d'actualiser les tarifs déjà existants et réévalués chaque fin d'année ; il est proposé de les indexer sur l'inflation annuelle d'octobre 2019 qui représente 0,7 %, sauf pour certains tarifs soumis à des particularités.

Toute redevance d'occupation du domaine public inférieure à 5 euros ne sera pas mise en recouvrement.

Il est à noter qu'un deuxième catalogue regroupant les tarifs liés à la saison culturelle et aux affaires scolaires est proposé lors du conseil municipal de juillet.

Les tarifs sont présentés par service et accompagnés si besoin de leurs modalités d'application en annexe.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité les tarifs applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020, détaillés dans le catalogue ci-joint.

Ont signé au registre tous les membres présents Certifié, Riorges, le 16 décembre 2019 Le Maire Jean-Luc CHERVIN